Québec

LA TELUQ ET L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE AU QUEBEC

Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

Code: 2301-0063

LA TELUQ ET L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE
AU QUÉBEC

Avis du Conseil des universités au ministre
de l'Enseignement supérieur et de la
Science

Code: 2301-0063

Gouvernement du Québec

Dépôt légal: premier trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Avis no 86.14
ISSN - 0709-3985
ISBN - 2-550-17309-0

TABLE DES MATIERES

Introduction i

1. La formation à distance 1

1.1 Les caractéristiques de la formation à distance 1
1.2 L'organisation de l'enseignement à distance 2
1.3 Les justifications de l'enseignement à distance 4

2. Le contexte québécois 6

2.1 Le système québécois d'enseignement supérieur 6
2.2 Les limites du système traditionnel 7
2.3 Les autres intervenants en matière de formation à distance 9

3. La TELUQ et son projet de lettres patentes 11

3.1 Historique de la TELUQ 11
3.2 Caractéristiques de la TELUQ 13
3.3 Le projet de lettres patentes 16
3.4 Le plan de développement 18
3.5 Les forces et les faiblesses de la TELUQ 21
3.6 La demande de lettres patentes 25

4. Des voies d'avenir 27

4.1 Nécessité de la formation à distance au Québec 27
4.2 Des principes directeurs 30
4.3 Quelques modèles possibles 36
4.4 La position du Conseil 40

5. Recommandations 43

ANNEXE : Projet de lettres patentes de la Télé-université

Introduction

Dans une lettre qu'il adressait à son président le 12 juin 1985, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sollicitait du Conseil des universités un avis sur l'opportunité de créer par le moyen de lettres patentes une nouvelle constituante de l'Université du Québec, en l'occurence une école supérieure dont la mission serait d'offrir de l'enseignement à distance à des clientèles adultes. Cette requête faisait suite à une demande de l'Université du Québec d'instituer une telle école supérieure sous le nom de "Téléuniversité de l'Université du Québec" (TELUQ).

L'étude du Conseil, entreprise peu après, a été retardée à la demande de l'Université du Québec pour permettre à la TELUQ de compléter le dossier de présentation en soumettant son nouveau plan triennal 1985-1988. Ce plan a été déposé le 23 septembre 1986. Le Conseil a alors pu poursuivre son étude.

Avec le dossier de la TELUQ, c'est en réalité toute la question du rôle et de la place de l'enseignement à distance au sein du système universitaire québécois qui est abordée. Il s'agit donc d'un sujet complexe, très différent des autres requêtes de création d'établissements que le Conseil a été amené à traiter dans le passé. Il fallait d'abord bien définir la question, préciser les enjeux, faire le point sur les expériences québécoises en la matière et tenter de dégager des perspectives d'avenir.

Pour procéder à cette étude, le Conseil a constitué un comité restreint de trois de ses membres, Mme Chantal Lavigne, M. Sean McEvenue et M. Léo Vigneault, présidé par le président du Conseil. Ce comité a consulté des spécialistes du domaine, il a visité la TELUQ le 22 janvier dernier et rencontré alors les dirigeants de l'Université du Québec et de la TELUQ, de même que des professeurs de cet établissement. Le comité a aussi rencontré en d'autres occasions des représentants de la Direction des cours par correspondance du ministère de l'Education et de Radio-Québec. En outre, le président lui faisait rapport de rencontres avec des représentants de la Direction générale de l'Enseignement collégial et du réseau CANAL. Enfin, le président se rendait rencontrer le Comité de l'enseignement à distance du Conseil des universités de l'Ontario.

Ces travaux ont permis au comité restreint de présenter un rapport à la réunion de février du Conseil des universités et c'est à partir de ce rapport que le Conseil a élaboré le présent avis.

Comme on pourra le constater, le Conseil a d'abord pris soin de bien situer la problématique générale de la formation à distance; puis, il a passé en revue la situation québécoise, avant d'examiner en détail la TELUQ et le projet de lettres patentes. Dans un dernier chapitre, le Conseil explore quelques voies d'avenir pour le télé-enseignement au Québec, avant de conclure par ses recommandations.

1. La formation à distance[1]

La TELUQ se présentant essentiellement comme une institution de formation à distance, il importe de préciser au préalable ce que recouvre la notion d'enseignement à distance et de bien évaluer ses exigences propres et les raisons qui en justifient l'existence.

1.1 Les caractéristiques de la formation à distance

La formation à distance tire son nom du fait qu'elle se déroule sans que l'étudiant soit en contact avec le professeur. Le plus souvent, l'étudiant est en fait physiquement éloigné non seulement du professeur mais aussi de l'environnement. qui sert de support aux activités traditionnelles de formation; ainsi, l'accès aux bibliothèques et aux laboratoires, les échanges avec les professeurs et les autres étudiants ne lui sont guère possibles. Cette situation qui constitue sans aucun doute la caractéristique fondamentale de la formation à distance entraîne un certain nombre de conséquences qui constituent autant d'autres caractéristiques de ce mode de formation.

C'est ainsi qu'étant donné l'isolement et l'éloignement de l'étudiant, il faut lui fournir sur place un matériel pédagogique qui soit presqu'un produit fini. L'accent sera donc mis sur la conception et la production de ce matériel pédagogique qui sera ensuite transmis aux

---

(1) Ce chapitre s'inspire de F. Henri, "La formation à distance: définition et paradigme" in "Le Savoir à domicile: pédagogie et problématique de la formation à distance", France Henri et Anthony Kaye, Presses de l'Université du Québec, 1985.

intéressés en faisant usage d'un éventail assez large de moyens et de média, poste, téléphone, radio, télévision, cassettes, imprimés, etc. La conception et la production devront donc prendre en considération les moyens et les média utilisés et recourir à des spécialistes de la médiatisation. On comprend dès lors qu'on associe fréquemment enseignement à distance et enseignement médiatisé. On comprendra aussi qu'un tel enseignement est généralement l'oeuvre non plus d'un seul professeur, mais d'une équipe comprenant des spécialistes du contenu et de la médiatisation au moment de la conception et de la production, et qu'il requerra une infrastructure particulière pour rejoindre et encadrer les étudiants.

Le mode de production et de diffusion des enseignements propre à la formation à distance diffère considérablement de l'enseignement traditionnel. Alors que dans ce dernier cas, c'est le professeur qui est responsable de la plupart des étapes du processus éducatif, dans l'enseignement à distance, l'institution joue un rôle prépondérant. C'est elle qui recrute les étudiants, leur transmet les matériels pédagogiques et voit à assurer leur encadrement. Les professeurs jouent un rôle important dans la conception des cours, mais une fois cette étape franchie, c'est l'institution qui en prend charge.

1.2 L'organisation de l'enseignement à distance

Ces caractéristiques de la formation à distance appellent un modèle d'organisation très différent de celui de l'enseignement traditionnel. Sans entrer dans tous les détails, on peut en remarquer quelques éléments importants. C'est ainsi que l'enseignement à distance emprunte beaucoup au modèle industriel. La fonction enseignement se trouve fragmentée en une suite d'activités de conception, de production, de diffusion et d'encadrement des étudiants. Elle repose sur la division du travail, la spécialisation, une planification serrée et la

recherche de la rentabilité, et requiert par conséquent une gestion précise, d'où le rôle important assumé par l'institution et la nécessité de réconcilier ce type d'organisation avec les valeurs traditionnelles de l'enseignement universitaire. Comme le disait F. Henry "un des grands paris de l'heure pour ces institutions consiste à réconcilier l'indépendance du corps enseignant avec les contrôles et la hiérarchisation qui assurent productivité et rentabilité".[1]

Compte tenu de la nécessité de mettre l'accent sur la conception et la production du matériel pédagogique, la mise de fonds initiale est généralement beaucoup plus élevée que pour un enseignement traditionnel. Cette mise de fonds s'amortira cependant graduellement au fur et à mesure que de nouveaux étudiants suivront ce cours. C'est dire que l'enseignement à distance se prête bien à des économies d'échelle, et cela d'autant plus que le même cours peut être répété pendant quelques années et même vendu à d'autres institutions de formation à distance.

On touche là d'ailleurs une caractéristique intéressante de la formation à distance: les différentes étapes de la fonction enseignement peuvent pour plusieurs être séparées à la fois dans l'espace et dans le temps. Comme on vient de le dire, la conception et la production d'un cours ne sont pas nécessairement associées à sa diffusion qui pourra se faire beaucoup plus tard (quelques années) ou être confiée à une autre institution. De même, la diffusion du matériel pédagogique et l'encadrement des étudiants sont généralement séparés dans l'espace

---

(1) Op cité p. 18

et dans le temps. Puisque les étudiants sont habituellement loin des lieux d'enseignements, il faudra avoir recours à des modes particuliers d'encadrement, par exemple à des intermédiaires (tuteurs, conseillers pédagogiques) qui pourront aider les étudiants à résoudre leurs problèmes et à mieux tirer parti de leurs enseignements. Ces tuteurs joueront souvent un rôle important dans le processus éducatif de la formation à distance.

1.3 Les justifications de l'enseignement à distance

On estime souvent que l'enseignement à distance a pour fin principale de rejoindre les populations éloignées des centres universitaires traditionnels, contribuant ainsi à accroître l'accessibilité à l'enseignement supérieur. C'est là en effet une fonction essentielle de ce type d'enseignement. Mais il en est d'autres qui à elles seules pourraient expliquer l'intérêt que l'on peut porter à ce mode de formation.

C'est ainsi qu'à cause de sa souplesse, l'enseignement à distance s'est révélé un moyen efficace de répondre aux besoins socio-éducatifs de plusieurs groupes de personnes qui, pour diverses raisons, éprouvent de la difficulté à rejoindre les établissements traditionnels. Les adultes sur le marché du travail qui doivent se recycler ou se familiariser avec des technologies ou des connaissances nouvelles, les professionnels qui veulent se maintenir à jour, les personnes moins mobiles qui souhaitent continuer à étudier, constituent autant d'exemples de clientèles potentielles des établissements de formation à distance. Les faits d'ailleurs confirment que l'enseignement à distance rejoint de préférence des adultes dans la force de l'âge: l'âge moyen d'un étudiant de l'Open University en Grande-Bretagne est de 37 ans; à la TELUQ il est de 38 ans, soit beaucoup plus que dans les universités traditionnelles même lorsque l'on ne considère que les clientèles à

temps partiel.

Les deux raisons précédentes justifieraient sans doute à elles seules le maintien d'un réseau de formation à distance. Mais le tout ne serait pas complet si l'on ne mentionnait pas que la formation à distance peut contribuer à réduire les coûts de l'enseignement, en vertu des économies d'échelle qu'elle permet de réaliser. Compte tenu de l'importance de la mise de fonds initiale, l'enseignement à distance ne devient rentable, c'est-à-dire moins onéreux que l'enseignement régulier, que pour des groupes d'étudiants suffisamment nombreux. La masse critique requise varie beaucoup suivant la formule d'enseignement retenue et donc l'investissement requis. Elle est moindre pour les cours par correspondance n'utilisant que l'imprimé et beaucoup plus élevée pour ceux faisant usage de média plus perfectionnés comme la télévision ou l'informatique. De même, le coût de l'encadrement fourni aux étudiants pourra faire augmenter substantiellement le seuil de rentabilité. Il est donc difficile d'établir des normes, on peut cependant constater qu'à l'Open University de Grande-Bretagne avec près de 60 000 inscrits, le coût unitaire correspondrait à peu près au tiers de celui encouru par une université britannique traditionnelles.[1]

---

(1) Wagner, L., "The Economics of the Open University revisited", in Higher Education, No 6, 1977, p. 359-381.

2. Le contexte québécois

Avant d'examiner en détail le projet de la TELUQ, il n'est pas inutile de rappeler brièvement les caractéristiques du réseau québécois d'établissements universitaires traditionnels. Car c'est dans ce réseau et en collaboration avec lui que la TELUQ devra remplir sa mission.

2.1 Le système québécois d'enseignement supérieur

Au cours des vingt-cinq dernières années, et plus particulièrement depuis la création de l'Université du Québec, la société québécoise a cherché à accroître l'accessibilité à l'enseignement universitaire. A cette fin, elle a étendu considérablement son réseau d'établissements universitaires au point qu'actuellement toutes les grandes régions québécoises sont desservies d'une façon ou d'une autre par de tels établissements. Outre les universités proprement dites au nombre de douze réparties un peu partout sur le territoire québécois et les institutions spécialisées, on compte de nombreux sous-centres où sont offerts des enseignements universitaires appropriés lorsque le nombre d'étudiants le justifie. Actuellement, on peut avancer qu'il n'est guère d'agglomération importante au Québec qui ne puisse recevoir de services universitaires lorsqu'elle peut faire état de besoins suffisants.

Deux autres éléments ont d'ailleurs contribué à accentuer cette décentralisation de l'enseignement universitaire. Il y a d'abord le fait que de plus en plus d'établissements acceptent de répondre sur place à des besoins non conventionnels, par exemple en élaborant des programmes de formation sur mesure donnés par la suite sur les lieux mêmes où se trouve la clientèle. Ajoutons en deuxième lieu que certains établissements ont voulu aller plus loin encore en utilisant les média pour diffuser quelques-uns de leurs cours. Ainsi quelques

universités, dont la TELUQ, se sont jointes à quelques autres institutions pour former un consortium pour diffuser des émissions éducatives à l'intention d'étudiants à distance. Ce consortium apppelé C.A.N.A.L. (pour Corporation pour l'Avancement des Nouvelles Applications des Langages) transmet actuellement ses émissions par l'intermédiaire des câblodistributeurs (canal 23) et dans la région de Montréal par antenne (canal 29). Radio-Québec met aussi du temps d'antenne à la disposition du consortium. En 1986-87, CANAL présentait 27 séries d'émissions permettant l'obtention de crédits d'enseignement, les universités les plus impliquées étant la TELUQ, l'Université de Montréal et l'Université Laval.

2.2 Les limites du système traditionnel

Le paragraphe précédent indique bien les efforts réels fournis pour décentraliser l'enseignement universitaire et le rapprocher de ses clientèles potentielles, et l'on pourrait être tenté de croire que dans sa forme actuelle le réseau québécois répond tout à fait adéquatement aux besoins de la société en matière d'enseignement universitaire. Une analyse plus serrée révèle pourtant des lacunes importantes.

La présence des universités régionales et des sous-centres a certes permis d'offrir des programmes de formation dans la plupart des régions du Québec, mais il est évident que la gamme des cours proposés est limitée par des considérations d'ordre financier. Il n'est en effet pas possible de donner des cours à des groupes trop restreints surtout lorsque des investissements importants sont requis. C'est dire que les lientèles isolées et celles qui auraient besoin d'enseignements plus spécialisés sont encore peu rejointes par les programmes traditionnels.

Ce sont sans doute des raisons de cet ordre qui ont amené la création du consortium CANAL. CANAL permet à des populations n'ayant pas accès à l'université de profiter de certains cours universitaires. Mais il faut bien réaliser qu'il s'agit là d'un effort somme toute limité. En effet, CANAL n'est pas une entreprise de conception et de production de matériel pédagogique. Il se contente de diffuser, avec un minimum de contrôles éditoriaux, les enseignements que lui fournissent ses membres et leur laisse toute responsabilité d'encadrer les étudiants. Dans le contexte actuel, il n'offre pas de programmes, mais plutôt une gamme de cours dans des disciplines variées. Même si certains de ces cours peuvent être reconnus par des crédits universitaires, on ne saurait penser qu'il s'agit là de véritables programmes de formation à distance.

Cette situation reflète la difficulté de concevoir et de mettre sur pied un programme complet de formation à distance dans le cadre des activités des universités traditionnelles. Les cours présentés par CANAL sont choisis pour des motifs variés: le sujet traité est susceptible d'intéresser un public étendu (astronomie); il se prête bien à une diffusion audio-visuelle (art); il répond à un besoin bien identifié (relations de travail), etc. Mais il y a une marge importante entre offrir de tels enseignements et proposer un véritable programme de formation. Aucune université québécoise à l'exception de la TELUQ ne s'est encore hasardée dans cette direction qui lui aurait demandé des efforts nouveaux, différents et soutenus, et surtout une organisation beaucoup plus élaborée pour encadrer adéquatement les étudiants et leur fournir le support pédagogique nécessaire lorsqu'il faut mener à bien un projet plus complet de formation.

2.3 Les autres intervenants en matière de formation à distance

Il ne faudrait pas croire que les lacunes observées au niveau de la distribution des services universitaires soient seules à la source de l'intérêt pour la formation à distance. En fait, il existe des raisons plus fondamentales qui expliquent qu'un peu partout on ait voulu profiter des possibilités offertes par les nouvelles technologies de la communication pour diffuser encore plus les connaissances. Certaines de ces raisons ont été évoquées précédemment. Elles ont justifié la création d'institutions de formation à distance dans de nombreux pays souvent fort bien pourvus d'universités traditionnelles, mentionnons entre autres l'"Open University" en Grande-Bretagne, l'Universidad Nacional de Educacion a Distancia d'Espagne, la Fernuniversität en République fédérale d'Allemagne et l'Everyman's University en Israël.

Ici même au Québec les besoins en matière de formation à distance ont été reconnus par le ministère de l'Education et son prédécesseur, le Département de l'Instruction publique. L'actuelle Direction des cours par correspondance (DCC) du Ministère de l'Education offre des enseignements aux niveaux primaire, secondaire et collégial. En 1983-1984, la DCC comptait quelque 36 000 inscrits (son plus haut total), témoignage éloquent de l'intérêt de ce genre d'enseignement. Avec un budget relativement modeste, la DCC prend charge de la gamme complète des opérations associées à la formation à distance, depuis la conception des cours jusqu'à l'encadrement des étudiants. Lorsque nécessaire, elle s'associe à des partenaires spécialisés pour réaliser des programmes appropriés.

L'expérience de la DCC montre bien que même en présence d'un réseau très décentralisé d'institutions, il persiste des besoins auxquels

seuls des établissements de formation à distance sont en mesure de répondre. Il y a bien entendu des enseignements crédités offerts à des personnes qui pour diverses raisons peuvent difficilement fréquenter les écoles et collèges, mais il y a aussi des besoins plus ponctuels ou plus précis auxquels des institutions de ce genre peuvent mieux répondre en raison de la souplesse de leur programmation et de leur capacité de rejoindre des populations dispersées. Les programmes de la D.C.C. destinés aux agriculteurs, les séries telles que "Octo puce" ou "Le cours de mon argent" sont de bons exemples des possibilités de l'enseignement à distance. Ces programmes transcendent d'ailleurs souvent les limites étroites de l'un ou l'autre des niveaux d'enseignement et prennent la forme de ce que d'aucuns appellent de l'enseignement "semi-formel".

Ces derniers enseignements sont souvent mis au point et distribués en collaboration avec des diffuseurs tels que Radio-Québec et TV Ontario. Radio-Québec ambitionne d'ailleurs de jouer un rôle plus important en matière de télévision éducative. Elle peut donc occuper une place importante dans le dossier de la formation à distance surtout au niveau de la production et de la distribution de séries télévisées. Il n'est cependant pas question pour Radio-Québec d'assumer des fonctions plus larges et en particulier de contribuer à l'encadrement des étudiants.

3. La TELUQ et son projet de lettres patentes

A la lecture des paragraphes précédents, on aura constaté la place unique occupée par la TELUQ dans le monde québécois de l'enseignement supérieur. C'est en effet la seule institution universitaire à s'être résolument lancée dans la formation à distance et dans la médiatisation des enseignements. C'est là une donnée qu'il faut garder en tête au moment d'aborder l'examen de son évolution passée et de ses projets d'avenir.

3.1 Historique de la TELUQ

La TELUQ a été créée le 18 octobre 1972 par une résolution de l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, après deux années d'études internes. Deux remarques s'imposent de prime abord: premièrement, cette décision a été prise après que les grandes orientations de l'Université du Québec aient été consolidées, la TELUQ a donc dû s'ajuster à un environnement et à un réseau universitaire existant; deuxièmement, la TELUQ a été créée par une résolution interne de l'Université du Québec sans que les pouvoirs publics n'aient été appelés à se prononcer. En ce sens, il n'y a donc pas eu de débat public et de volonté gouvernementale de développer l'enseignement à distance au niveau universitaire. Tout au plus, le Conseil des universités prenant acte de la décision de l'Université du Québec recommandait l'acceptation sur une base expérimentale de ce projet pilote dans son cahier III de 1973 sur "les orientations de l'enseignement supérieur" (recommandation 15.6, p. 204).

La résolution de 1972 créait une Commission responsable de la réalisation des objectifs d'un projet de Télé-université qui devait prendre la forme "d'un programme de développement et d'expérimentation d'une durée de cinq ans". Deux ans plus tard cependant, l'Assemblée des

gouverneurs abrogeait sa résolution de 1972 pour créer une "Direction générale de la Télé-université", administrée par une commission, en vertu de l'article 22 de la Loi de l'Université du Québec. La Télé-université devenait alors "un organisme expérimental, responsable de la formation au même titre qu'une unité constituante, à vocation limitée cependant, aux missions qui lui sont attribuées par l'Assemblée des gouverneurs". Trois axes de développement lui étaient alors reconnus: 1) des projets de perfectionnement des adultes et en particulier des enseignants (PERMAMA et PERMAFRA), 2) un programme de formation culturelle et 3) des actions conjointes conduisant à la réalisation de cours-réseau ou de programmes identifiés à l'une ou l'autre des unités constituantes, à la demande expresse des unités constituantes.

Réagissant à cette initiative, le Conseil des universités dans son cahier IV, "Perspective 1976 des orientations de l'enseignement supérieur", se demandait "si le réseau d'enseignement supérieur québécois juge utile et opportun cette expérimentation, s'il est disposé à reconnaître une responsabilité première à la Télé-université dans ce domaine et s'il est prêt à assumer le coût de l'expérience" (p. 228). Aussi, recommandait-il la prudence rappelant que "l'Université du Québec doit être bien consciente du caractère expérimental de la TELUQ, surtout dans la mesure où celle-ci ne joue pas le rôle d'un simple service" (p. 230).

Les recommandations du Conseil n'étaient pas sans fondement puisque très bientôt la TELUQ devait être perçue comme une concurrente au sein même du réseau de l'Université du Québec. Deux ans plus tard, en 1976, l'Assemblée des gouverneurs lui retirait deux des trois axes de programmation, les projets de perfectionnement et les actions conjointes, ce qui l'amène à restructurer sa programmation autour du deuxième axe et de son programme de "Connaissance de l'homme et du milieu" (CHEM)

Par la suite, la TELUQ élargit son champ d'action et augmente sa pénétration de telle sorte qu'en 1979, l'Assemblée des gouverneurs demandait une première fois l'octroi de lettres patentes pour cette institution. L'étude de cette demande devait cependant être retardée à la suite de la mise sur pied de la Commission d'étude sur la formation des adultes. Ce n'est qu'à la suite de la publication des intentions gouvernementales en 1984, qu'une nouvelle demande modifiée fut acheminée au gouvernement. C'est cette demande qui fait l'objet du présent avis.

3.2 Caractéristiques de la TELUQ

La TELUQ se présente actuellement comme une institution universitaire de formation à distance offrant des programmes dans un certain nombre de champs du savoir. A partir d'un premier certificat[1] en "Connaissance de l'homme et du milieu" (CHEM), elle a développé d'autres programmes de formation dont les principaux sont les certificats "Connaissance de l'homme en société" (CHES), "Gestion prospective du travail" et "Informatique appliquée à l'éducation". Ces quatre programmes s'appuient sur un corpus d'une centaine de cours pouvant donner lieu à des crédits universitaires. Ces cours font appel à une gamme de média, le plus important étant de loin l'imprimé.

Depuis 1979, la clientèle de la TELUQ varie entre 2000 et 3000 étudiants (EETC) ou si l'on préfère entre 20 000 et 30 000 étudiants-cours annuellement. Exception faite des régions de Montréal et de Québec, le taux de pénétration est assez semblable d'une région à l'autre. A Montréal cependant, il est nettement moindre, alors qu'à Québec il est plus élevé qu'ailleurs. Dans quelques régions, certains programmes de la TELUQ n'ont pu être offerts faute d'entente avec l'université régionale.

---

(1) La Teluq avait auparavant offert les programmes de perfectionnement des maîtres "PERMAMA" et "PERMAFRA".

Ces étudiants se partagent assez également entre hommes et femmes (47% et 53% en 1984-85). Ils sont dans l'ensemble plus âgés que leurs confrères des autres universités avec un âge moyen de 38 ans et une proportion de plus de 30 ans égale à 71% (à l'automne 1983). La plupart font partie de la population active comme professionnels(22%), enseignants (16%), personnel de bureau et de vente (13%), administrateurs ou gestionnaires (8%) ou autres travailleurs (5%). A leur inscription à la TELUQ, ils présentent déjà un niveau élevé de scolarisation, 40% ayant déjà fréquenté l'université (34% y détiennent déjà un diplôme de 1er ou de 2e cycle), 22% provenant du niveau collégial, les autres étant admis comme adulte (14%) ou avec d'autres qualifications (24%).

La TELUQ estime que le taux de diplômation dans ses programmes se situe autour de 25%. Ce taux est un peu plus bas que ceux observés dans les universités pour des clientèles du même type. A l'UQTR par exemple, on estime à 36% le taux de diplômation dans les programmes de certificat, à l'UQAM, ce taux étant de 33% pour une clientèle de 1978-79. A l'intérieur d'un même cours cependant, le taux de rétention est nettement plus élevé puisqu'on établit que 70% des étudiants complètent leur année académique. Il semble donc que le taux de diplômation de la TELUQ tient pour beaucoup au comportement des étudiants adultes qui viennent y chercher des enseignements plus ponctuels choisis en fonction de leurs besoins et souvent reliés à leur situation de travail.[1]

---

(1) Voir à ce sujet "Les étudiants à temps partiel des universités québécoises", de Pierre Roberge, Conseil des universités, 1982.

Pour dispenser ses enseignements, la TELUQ compte sur un corps professoral de 25 professeurs, dont la moitié possède un doctorat. Ces professeurs sont spécialisés dans divers domaines et c'est à eux que revient "la responsabilité ultime des contenus des cours, de l'élaboration du matériel pédagogique et de l'évaluation des étudiants". Des professionnels spécialisés en matière de technologie éducative, d'andragogie, de didactique, de technologie des communications ou d'animation s'ajoutent au moment de la conception et de la diffusion des enseignements. Parmi ces 15 professionnels, quelques-uns - les spécialistes à l'encadrement - ont pour responsabilité de superviser les intervenants (entre 150 et 300) répartis sur l'ensemble du territoire et dont la fonction est d'encadrer des groupes d'étudiants. Si l'on ajoute les professionnels de l'édition au nombre de 14 et les professeurs invités pour mettre au point en collaboration l'un ou l'autre des cours, on aura une assez bonne idée de l'équipe de base utilisée pour dispenser l'enseignement de la TELUQ. Il faudrait en outre ajouter le personnel cadre (19 personnes) et le personnel technique et clérical (29 techniciens et 86 employés de bureau).

Il s'agit donc dans l'ensemble d'un personnel relativement bien formé: les professionnels possèdent en général un ou deux titres universitaires et les intervenants doivent être détenteurs d'un baccalauréat. L'importance du personnel technique et clérical s'explique par la multiplicité et la complexité des opérations reliées à l'enseignement à distance.

La recherche est encore relativement jeune à la TELUQ. Au tout début, elle s'est concentrée sur le fonctionnement propre de la TELUQ et ce n'est que récemment (1981-82) que des organismes extérieurs ont commencé à subventionner des projets des professeurs de l'établissement. Depuis ce temps, FCAR, le CRSHC et quelques autres organismes ont

financé une douzaine de projets, auxquels il faudrait ajouter ceux que la TELUQ elle-même a suscité par le moyen de son fonds interne de recherche.

Les coûts de fonctionnement de la TELUQ sont très voisins de ceux du réseau de l'Université du Québec, lorsque l'on tient compte des étudiants réels inscrits à ses programmes, 5452 $ par EETC pour le réseau UQ contre 5579 $ à la TELUQ en 1984-85. Si l'on avait en outre tenu compte des coûts des immobilisations, les coûts per capita auraient été nettement moindres à la TELUQ (6275 $ contre 5797 $).[1]

3.3 Le projet de lettres patentes

Le projet de lettres patentes présenté par l'Université du Québec, annexé au présent rapport, confirme la TELUQ dans son statut d'institution responsable d'offrir des enseignements à distance en complémentarité avec les autres universités du Québec. Ce projet est remarquable à deux points de vue: d'une part, il inclut dans le libellé même des lettres patentes (article 1a)) l'obligation pour la TELUQ de limiter ses offres de cours pour tenir compte des services déjà offerts par les autres universités, d'autre part le libellé fort ambigü de cet article paraît pouvoir se prêter à de multiples interprétations. Cet article définissant l'objet de la TELUQ, il n'est pas inutile de le rappeler ici.

---

(1) Voir à ce sujet: "Le financement de la télé-univesité", TELUQ, Juin 1986, p. 28.

Article 1

Nous avons institué, et par les présentes lettres patentes, instituons une école supérieure sous le nom de "Télé-Université de l'Université du Québec (TELUQ)", ayant pour objet:

a) d'offrir, par le mode d'enseignement à distance, des activités et des programmes de formation universitaire, à des étudiants adultes qui n'ont pas accès, individuellement ou collectivement, aux services universitaires déjà offerts au plan régional dans les mêmes domaines;

b) d'offrir des services de support à la réalisation de projets de médiatisation de l'enseignement développés par les établissements qui s'associent à elle à cette fin;

c) d'effectuer la recherche pertinente à ses activités.

Interprété étroitement, l'article 1 a) pourrait signifier à toutes fins utiles la fin des activités de la TELUQ dans les régions de Montréal et de Québec, ce qui, on peut l'imaginer, n'était pas le but poursuivi. Interprété trop largement par contre, il serait jugé menaçant par les petites universités régionales. La marge de manoeuvre paraît donc mince et il y aurait tout lieu de s'attendre à ce que le futur de la TELUQ ne soit guère moins troublé que son passé, si elle finissait par obtenir un statut défini de pareille façon.

Cette ambiguïté est d'ailleurs ressortie clairement lors de la rencontre que le Comité du Conseil a eue avec des représentants de la TELUQ et de l'Université du Québec. Alors que certains estiment que la complémentarité de la TELUQ doit prendre forme au niveau des programmes offerts, évitant d'offrir des enseignements dans des domaines déjà

couverts par les universités régionales, d'autres jugent qu'il faut plutôt rechercher cette complémentarité au niveau de la clientèle cible, la TELUQ s'efforçant d'atteindre des étudiants qui pour diverses raisons auraient peu de possibilités de fréquenter l'université. On comprendra facilement que ces conceptions risquent de se heurter et d'amener de violents soubresauts au sein de la TELUQ.

3.4 Le plan de développement

C'est en examinant le plan de développement soumis par la TELUQ que l'on peut le mieux apprécier comment elle entend donner suite à la mission qu'on veut lui confier. La TELUQ décrit d'abord quelques éléments de son environnement qu'il lui faut prendre en considération. Sur le plan externe, elle reconnaît: 1) la fin de la croissance des ressources, 2) l'importance de l'évolution technologique en cours et 3) les exigences du réseau des établissements de l'Université du Québec, qui la convient à la collaboration et à la concertation, et avec qui elle croit qu'elle pourrait faire davantage en partageant certaines ressources et en planifiant à plus long terme sa programmation. A l'interne, elle reconnaît qu'elle devrait "miser davantage sur le développement des programmes et de la recherche, mieux délimiter le niveau universitaire de ses activités et se donner un cadre d'organisation qui mettrait l'enseignement et la recherche au centre de son devenir".

La TELUQ entend organiser son développement autour de l'axe qui lui a été reconnue par l'Université du Québec, l'information et la communication, qu'elle subdivise en deux volets "sciences et technologies" et "Sciences de la culture". Elle s'est donnée un cadre de développement formé de huit orientations, où elle affirme sa volonté de développer des programmes longs de premier cycle de caractère général, de participer avec d'autres universités à des activités de deuxième cycle,

d'offrir des activités de formation continue et sur mesure en visant la rentabilité, d'assouplir ses modes d'intervention à distance en envisageant, entre autres, une alternance campus-télé-enseignement, de développer la recherche, d'amorcer le développement d'une banque d'activités informatisées ou télématisées, d'accroître sa présence à l'extérieur du Québec et de collaborer avec une future Société de formation à distance.

De façon immédiate, la TELUQ s'est donnée cinq grands buts pour son plan triennal.

1) Elle veut consolider sa vocation universitaire en développant prioritairement une programmation de 1er cycle de type général et fondamental. Dans ce contexte, elle pense mettre sur pied un nouveau certificat en culture scientifique et technologique, compléter ou rajuster ceux qui sont actuellement offerts, créer un baccalauréat de type général en communication et préparer la mise sur pied d'un deuxième baccalauréat du même type dans le champ des sciences humaines et sociales appliquées. Elle cherchera par ailleurs à répondre à des besoins spécifiques émanant d'organismes ou groupements professionnels. Enfin, elle accordera toute l'attention nécessaire au développement de la recherche et met de l'avant quelques mesures à cet effet. Pour favoriser le développement et la gestion de ses programmes, la TELUQ les a regroupés en trois modules: culture et société; travail, économie et gestion; science et technologie.

2) Elle entend améliorer l'efficacité de ses rapports avec les étudiants en accroissant leur participation à son développement, en revisant ses politiques d'évaluation et d'encadrement et en élaborant des instruments d'évaluation des acquis.

3) Elle souhaite accroître sa coopération avec les établissements du réseau québécois et avec des organismes de niveau international.

4) Elle poursuivra et consolidera son développement en utilisant davantage les technologies numérisées à des fins d'enseignement, de recherche et de gestion.

5) Enfin, elle entend raffermir et consolider ses activités de planification et de contrôle par un fonctionnement plus systématique.

Comme on peut le constater par ce bref aperçu de son plan de développement, la TELUQ cherche à resserrer son développement autour de son axe d'information et de communication et à raffermir le caractère universitaire de ses activités. Le souci de complémentarité s'est manifesté dans le choix de l'axe de développement et dans le choix du type de programme à développer. Le document, par contre, n'est guère explicite sur les clientèles cibles, sur leurs besoins et sur les actions à poser pour développer les collaborations avec les autres universités. En réalité, le plan de développement de la TELUQ est à bien des points de vue beaucoup plus le fait d'une institution soucieuse de s'affirmer et de trouver sa voie sur un terrain déjà occupé et miné, que celui d'un établissement mieux assuré et dès lors préoccupé d'assurer les meilleurs services possibles à sa clientèle potentielle. Comment autrement interpréter le fait que la TELUQ soit à peu près absente de secteurs comme l'administration où pourtant les besoins pour les adultes sont considérables? Comment ne pas voir le reflet

d'une certaine inquiétude quand à l'image qu'elle projette, dans ce souci très louable par ailleurs de raffermir sa programmation, de développer des programmes longs plus conformes aux modèles habituels mais dont la pertinence reste à prouver, et d'adopter le système modulaire de gestion, en vigueur ailleurs dans le réseau de l'Université du Québec?

3.5 Les forces et les faiblesses de la TELUQ

Avec l'aide de quelques spécialistes de l'enseignement à distance, le Conseil a procédé à un examen sommaire des forces et des faiblesses de la TELUQ avant de se prononcer sur la demande de lettres patentes. Certaines des faiblesses relevées se laissaient d'ailleurs deviner à la lecture du plan de développement.

Au chapitre des acquis, il faut mettre l'expertise indéniable et précieuse développée au cours des années dans la médiatisation de l'enseignement et dans l'encadrement d'étudiants adultes éloignés des campus universitaires. La TELUQ a mis beaucoup d'efforts à développer des cours bien conçus et du matériel pédagogique faisant appel aux divers media de communication. Elle a accueilli et encadré des milleurs d'étudiants qui paraissent avoir été grandement satisfaits de ses services[1]. L'approche originale et innovatrice de la TELUQ, l'expérience dans l'utilisation des media et dans l'encadrement d'étudiants isolés constituent un acquis unique dans le réseau québécois.

---

(1) Dans l'étude de Pierre Roberge sur les étudiants à temps partiel, le degré de satisfaction des étudiants de la TELUQ était nettement plus élevé qu'ailleurs (92% jugeant leur dernier cours bon ou très bon comparativement à 79% pour le reste du réseau). "Les étudiants à temps partiel des universités québécoises", P. Roberge, Conseil des universités, 1982, p. 97.

Pourtant, la TELUQ est loin d'avoir eu tout l'impact souhaité et d'avoir rendu tous les services désirables. Ses clientèles cibles ont constamment évolué et restent encore aujourd'hui assez floues. Elle a peu développé les activités de prospectives qui lui auraient permis de mieux identifier ses clientèles et leurs besoins et d'adapter en conséquence ses enseignements. Elle n'a pas non plus mis sur pied de mécanismes formels d'évaluation et de rétroaction pourtant fort importants dans ce types d'activités.

Les faiblesses au niveau de l'évaluation sont sans aucun doute compensées par le caractère public de ses enseignements, par cette forme d'évaluation que constitue l'évolution du niveau de fréquentation de ses activités et par des échanges informels. Elles ne conduisent donc pas à remettre systématiquement en question la qualité ou l'intérêt de la programmation de la TELUQ, mais plutôt à se demander si elle répond aux besoins les plus importants et surtout à s'interroger sur la pertinence des orientations envisagées pour le futur qui, comme le soulignait une des personnes consultées, "semblent le fait d'une constituante isolée, qui réfléchit en vase clos". Un autre spécialiste, parlant de son plan de développement, écrivait: "C'est paradoxal: d'un côté, d'après les textes, la TELUQ dessert les étudiants qui n'ont pas accès à d'autres ressources et d'après ses programmes, elle cherche des étudiants qui s'inscriraient en fonction de programmes spécifiques."

Il y a aussi une certaine confusion sur le niveau des cours offerts par la TELUQ. L'un des experts écrit à ce sujet: "J'ai l'impression qu'il règne là quelque confusion au plan des objectifs de formation. Certains programmes me semblent de niveau collégial, d'autres sont de niveau universitaire. Certains constituent des formes de perfectionnement professionnel, d'autres ressemblent à de la formation initiale de niveau universitaire". Bien sûr, cela peut s'expliquer par la configuration unique du système québécois d'enseignement supérieur, par le souci de répondre à des besoins que la TELUQ croit percevoir, mais auxquels le niveau collégial ne donne pas de réponse, par le caractère même des besoins de cette clientèle qui ne se scindent pas toujours facilement selon les divers niveaux d'enseignement. Mais on peut se demander si ce flou ne contribue pas à accentuer le malaise ressenti par la TELUQ quant au caractère universitaire de sa mission et quant à la reconnaissance accordée à ses enseignements.

Les enseignements développés par la TELUQ proviennent d'un corps professoral jeune, dynamique et qui paraît capable de s'adjoindre des collaborateurs de grande qualité en provenance d'autres établissements universitaires. Il en résulte des cours bien conçus et bien préparés comme le Comité du Conseil a pu le constater lors de sa visite. La recherche par contre, reste modeste et l'on comprend le désir de la TELUQ de faire des efforts de ce côté, d'autant plus que le caractère particulier de sa mission lui impose de se tenir à l'affût des développements dans les domaines de la médiatisation des enseignements, de l'utilisation des moyens modernes de communication à des fins d'enseignement, et des processus d'éducation des clientèles adultes.

L'encadrement des étudiants constitue un point névralgique de l'enseigement à distance. La TELUQ lui accorde un importance considérable comme en fait foi ses efforts pour bien suivre sa clientèle et pour

lui procurer l'assistance requise par le moyen d'intermédiaires de qualité. Ces efforts doivent se poursuivre, car comme le signalait un expert "l'encadrement par un personnel de support constitue un facteur majeur dans l'efficacité d'un système de formation à distance". Ce souci d'encadrement des étudiants doit être complété par des mécanismes sérieux d'évaluation de leurs apprentissages. Des observateurs ont fait remarquer que la TELUQ a été laxiste en cette matière, ce qui la prive d'un moyen utile de mesurer l'efficacité de ses enseignements et, à long terme, risque de conduire à une certaine dévaluation de ses diplômes. Des progrès à ce sujet contribueraient donc à améliorer encore la qualité générale des activités de formation de la TELUQ.

En résumé donc, la TELUQ se présente comme un établissement intéressant et original offrant à distance des enseignements de qualité. Elle a développé une expertise unique en matière de médiatisation des cours et mis sur pied une infrastructure lui permettant de bien encadrer ses étudiants. Par contre, des efforts restent à faire pour bien identifier les besoins de sa clientèle et ajuster l'orientation et le niveau de sa programmation. Elle gagnerait en outre à améliorer les mécanismes d'évaluation de ses cours et de ses étudiants.

Ajoutons enfin que, de toute évidence, la TELUQ a éprouvé beaucoup de difficultés à établir des collaborations solides et durables avec les autres établissements du réseau universitaire québécois. Même s'il ne faut pas lui en imputer l'entière responsabilité, il ne fait pas de doute que cet état de chose a grandement contribué à diminuer l'impact de sa création. C'est là une faiblesse majeure qu'il faut au plus tôt corriger si l'on veut exploiter tout le potentiel de la TELUQ.

3.6 La demande de lettres patentes

La TELUQ existe depuis 14 ans. Elle a connu une existence difficile, mais n'en a pas moins réussi à développer une expertise unique au sein du réseau universitaire québécois. Elle souhaite aujourd'hui normaliser sa situation et mieux assurer son avenir au moment où de toute évidence les besoins en matière de formation à distance sont en croissance importante. A cette fin, elle espère obtenir le statut d'école supérieure par le moyen des lettres patentes dont le projet apparaît en annexe. Faut-il accéder à cette demande?

Après un examen attentif de la situation, le Conseil ne peut recommander de donner à la TELUQ le statut prévu dans le projet de lettres. Le Conseil reconnaît la qualité du travail qu'elle a accompli et l'intérêt de l'expertise qu'elle a développée. Il sympathise avec le désir de la TELUQ de mieux asseoir son statut juridique. Il pense même qu'il y va du meilleur intérêt de la société québécoise de conserver cette institution seule capable actuellement de répondre à ses besoins en matière d'enseignement universitaire à distance. Mais en même temps, le Conseil ne peut que constater que les lettres patentes proposées pour la TELUQ sont loin de lui garantir cette évolution normale et ce cheminement mieux assuré qu'elle souhaite.

Depuis sa création, la TELUQ, à tort ou à raison, a été perçue comme une concurrente menaçante par plusieurs établissements universitaires. De ce fait, on s'est appliqué à limiter son action et à la cantonner dans un rôle de complémentarité défini de façon très restrictive. Elle a donc dû se contenter de la portion congrue de la mission universitaire. On peut comprendre, dans ce contexte, les hésitations passées dans son cheminement et le manque d'ouverture de son plan de développement. On peut même y voir là la source de la confusion dans le niveau de la programmation de la TELUQ, celle-ci devant trouver sa

rentabilité ailleurs que dans les programmes universitaires les plus populaires qui lui étaient le plus souvent interdits.

Le projet de lettres patentes soumis par l'Université du Québec consacre ce statut de complémentarité restrictive de la TELUQ. Il lui assigne comme seules clientèles possibles celles que ne desservent pas les autres établissements. Compte tenu du flou de l'article 1 a) du projet et de l'évolution de la programmation des autres universités, la TELUQ pourrait voir ces clientèles potentielles varier considérablement selon le moment et le lieu, de sorte que son avenir pourrait être aussi chaotique que son passé et donner lieu à des chassés-croisés aussi importants. Plus grave encore, ce projet de lettres patentes limite a priori les capacités de la TELUQ de répondre à des besoins sérieux et justifiés de formation à distance et risque de conduire à une sous-utilisation chronique du potentiel qu'elle présente pour le réseau universitaire québécois.

Dans ce contexte, le Conseil en est venu à la conclusion qu'il n'était pas opportun d'accorder les lettres patentes proposées par l'Université du Québec pour la Télé-université.

Cette position ne doit cependant pas être interprétée comme un rejet du type de formation offert par la TELUQ. Elle reflète plutôt la conviction du Conseil que les lettres proposées ne permettent pas une utilisation rationnelle du potentiel offert par l'enseignement à distance.

4. Des voies d'avenir

Dans les paragraphes qui suivent, le Conseil veut exposer quelques principes directeurs et explorer quelques modèles susceptibles de permettre à ce type d'enseignement d'occuper la place qui lui convient dans le système d'enseignement supérieur québécois.

4.1 Nécessité de la formation à distance au Québec

Le Conseil tient d'abord à affirmer sa conviction que l'enseignement à distance constitue un développement pertinent et même nécessaire au sein du réseau universitaire québécois, comme d'ailleurs dans toutes les sociétés modernes. Les besoins auxquels on a fait référence précédemment sont tout à fait réels et perceptibles au Québec. De nombreux citoyens en effet ne peuvent être rejoints par les enseignements traditionnels, soit pour des raisons d'éloignement, soit pour des raisons de disponibilité. En outre, d'autres, souvent plus âgés, se sentent plus à l'aise avec ce mode d'apprentissage où ils peuvent faire meilleur usage de leur autonomie. Enfin, la souplesse incomparable de l'enseignement à distance permet des réalisations presque impossibles à imaginer avec les moyens ordinaires. D'ailleurs, la popularité de la TELUQ (de 25 000 à 30 000 étudiants-cours), malgré l'étroitesse du créneau qui lui a été assignée, est une indication très claire de l'intérêt qu'elle suscite et de l'importance des besoins. On pourrait aussi citer les succès remportés par la DCC dont certaines activités rejoignent les sujets qui sont traités ou qui pourraient être traités par la TELUQ. Le cours OCTO-PUCE (21 000 inscrits en 1983-84) en est un exemple frappant. Le Conseil n'hésite donc pas à affirmer très clairement son souci de voir ce type d'enseignement occuper la place qui lui revient dans notre société.

En cela d'ailleurs, le Québec n'innove pas, puisque de nombreux autres pays ont reconnu la pertinence de l'enseignement à distance. Au Canada même, d'autres provinces ont voulu développer ce type de formation. En Colombie-Britannique, trois universités (U.B.C., Simon Fraser, Victoria) offrent toute une gamme de programmes et de cours par le moyen de plusieurs techniques de communication, dont la télévision via le Knowledge Network. En outre, l'Open Learning Institute offre des programmes menant au baccalauréat ès arts et au baccalauréat en études administratives. En Alberta, l'Université Arthabasca est une institution de formation à distance qui offre actuellement un baccalauréat général, un baccalauréat ès arts et un baccalauréat en administration. Les universités d'Alberta et de Calgary sont aussi impliquées quoique à un degré moindre. Dans les autres provinces canadiennes, de nombreuses universités sont très actives en matière d'enseignement à distance, mentionnons en particulier les universités Guelph, Laurentian, Saskatchewan, Manitoba, Queen's, Toronto, Waterloo, Western Ontario, Wilfrid Laurier, Mount Allison, Acadia et Memorial. Ces établissements offrent en général au moins une vingtaine de cours par correspondance, le plus important, l'Université de Waterloo, en offrant plus de 300 à quelque 20 000 étudiants (selon les données de l'AUCC). (Au Québec, seule la TELUQ entre dans cette catégorie). Mentionnons enfin qu'en Ontario, le gouvernement vient de consentir des crédits importants (jusqu'à 5 millions de $ par année pendant les quatre prochaines années) pour développer cette mission en s'appuyant sur les efforts des universités et sur l'existence du réseau de télévision éducative TV Ontario.

Les raisons précédentes sont certainement suffisantes pour justifier que le Québec continue d'investir dans l'enseignement à distance au niveau universitaire, pourvu, bien entendu, que les coûts n'en soient pas prohibitifs. Or, tel n'est pas le cas actuellement puisque les coûts per capita de la TELUQ sont sensiblement les mêmes que ceux des autres établissements universitaires québécois. Bien plus, l'on peut raisonnablement penser que ces coûts pourraient diminuer si la TELUQ pouvait offrir des cours très populaires, comme certains cours obligatoires dans plusieurs disciplines. Par exemple, les cours de base de statistiques, d'administration, de sociologie, de communication sont répétés à plusieurs reprises partout à travers le Québec. Leur médiatisation pourrait permettre un enseignement de haute qualité et en même temps constituer un investissement très rentable pour le réseau universitaire. Il y a là une voie qui devrait être explorée attentivement dans la conjoncture financière difficile que doivent vivre les universités. On peut aussi penser que dans certains cas un réseau d'enseignement à distance pourrait remplacer avantageusement des sous-centres et permettre d'offrir à moindre coût une gamme plus diversifiée de programmes.

Ajoutons enfin que la présence d'une bonne infrastructure québécoise de diffusion du matériel didactique milite en faveur d'une solide présence universitaire dans ce secteur. Des organismes comme Radio-Québec ou CANAL ne pourraient remplir adéquatement leur mission éducative sans une contribution soutenue des universités québécoises. Il faut donc que ces dernières produisent des enseignements médiatisés de qualité. Il y a tout lieu de croire que cette demande progressera d'années en années à mesure que la population québécoise deviendra plus scolarisée et plus âgée et que l'évolution des techniques et des savoirs se fera plus rapidement.

4.2 Des principes directeurs

L'expérience passée de la TELUQ, le fonctionnement d'autres établissements de formation à distance et les particularités du contexte québécois permettent de dégager quelques principes susceptibles d'amener une utilisation plus rationnelle de l'enseignement à distance au Québec.

1- Le développement de l'enseignement à distance doit être axé sur les besoins réels des étudiants. Cela signifie que les organismes voués à cette mission doivent rester constamment à l'affût des besoins de leur clientèle et y adapter leur programmation. Ils doivent pouvoir disposer de la marge de manoeuvre nécessaire et ne pas être contraints de rester à l'intérieur d'un espace défini par des intervenants externes, comme les universités traditionnelles, plus ou moins au courant de l'évolution des besoins et des développements en matière de formation à distance, ou susceptibles de se sentir menacés par des initiatives nouvelles.

   D'autre part, tout en étant attentif aux progrès des technologies, les établissements d'enseignement à distance doivent rester constamment centrés sur l'étudiant et éviter de se laisser entraîner dans des développements dont la pertinence pour le client serait douteuse, ou dans l'utilisation de média peu appropriés compte tenu des clientèles potentielles et des coûts estimés. Ils ne doivent jamais devenir des esclaves d'une technologie, ou d'organismes voués à l'exploitation d'une technologie.

2- Il est clair par ailleurs qu'il faut compter sur l'histoire passée et sur les acquis du système universitaire en matière de formation à distance. Au Québec, seule la TELUQ a développé une expertise

convaincante et offert de façon soutenue une programmation assez étendue au cours des années. Elle dispose d'une équipe capable de concevoir et de produire des enseignements de qualité et elle s'est dotée d'une infrastructure de soutien et d'encadrement unique dans le réseau universitaire. C'est donc à partir de cet établissement qu'il faut progresser, ce qui peut être fait en lui donnant un statut qui convienne à sa mission.

Le Conseil reconnaît que l'Ontario a développé l'enseignement à distance à partir des universités existantes. Mais ce modèle est le résultat d'un engagement clair et d'une longue tradition au sein de ces établissements. La situation n'étant pas du tout la même, il serait hasardeux de vouloir le transposer au Québec, surtout si l'on tient compte des contraintes qui pèsent lourdement sur ses universités. Dans le contexte actuel en effet, le Conseil estime qu'il serait irréaliste d'imaginer que les établissements universitaires existants pourront et voudront se doter des équipements et des ressources nécessaires à l'offre de programmes solides et étendus de formation à distance.

En outre, le modèle ontarien n'est pas sans inconvénients importants. Il requiert beaucoup de concertation entre les établissements pour éviter les duplications qui rendraient peu rentable la mise au point de cours ou de programmes de qualité faute de pouvoir rejoindre une clientèle suffisamment nombreuse. De plus, le maintien d'une infrastructure d'encadrement adéquate peut s'avérer coûteuse et ne pas être à la portée de tous. Dès lors, il ne faut pas se surprendre que le modèle ait fait l'objet de discussions et qu'on tente présentement de l'améliorer. Ainsi, le Conseil des universités de l'Ontario a mis sur pied au cours des dernières années, un "Comité de l'éducation à distance" dont l'un des principaux objectifs est justement de promouvoir la collaboration et la

coordination entre les universités dans ce secteur en expansion. Plus récemment, le gouvernement ontarien décidait d'affecter des fonds spéciaux à la création d'un "réseau nord-ontarien d'accès à l'enseignement à distance", constitué de "guichets" dans les principales villes du nord de cette province et de deux centres régionaux de coordination. Ce réseau constituera l'infrastructure permettant la diffusion de programmes de formation à distance et l'encadrement des étudiants. Il pourra être utilisé par les établissements universitaires offrant des programmes d'enseignement à distance et susciter la création de tels programmes.

L'expérience ontarienne n'a pas à être reprise au Québec où les conditions sont très différentes, comme on l'a mentionné. Certains aspects pourront cependant être adaptés. Ainsi, en est-il de l'idée de maintenir un réseau qui puisse desservir les communautés éloignées et être utilisé par les divers intervenants. La TELUQ qui possède déjà les éléments d'une telle infrastructure pourrait être invitée à la développer et à la rendre accessible, le cas échéant, à d'autres intervenants du milieu universitaire ou des autres niveaux d'enseignement.

3- Il est évident par ailleurs qu'il faut rechercher une collaboration aussi grande que possible entre la TELUQ et les établissements universitaires. Une telle collaboration serait bénéfique pour les uns comme pour les autres. Les campus universitaires sont répartis sur tout le territoire québécois et constituent des centres de ressources humaines et matérielles dont la TELUQ a le plus grand besoin pour l'encadrement de ses étudiants et la conception de ses cours. Inversement, la TELUQ peut rejoindre des étudiants qui autrement ne fréquenteraient pas les campus universitaires et les amener à s'intéresser aux activités régulières

des universités. L'expérience de la Direction des cours par correspondance confirme que de nombreux étudiants rejoignent l'enseignement régulier après avoir complété quelques cours à distance.

En fait, le développement de collaborations solides et durables entre la TELUQ et les établissements universitaires doit constituer une priorité. Car c'est seulement de cette façon que la TELUQ pourra remplir efficacement et rationnellement sa mission au sein de la société québécoise. Ainsi, la TELUQ se doit d'avoir recours aux compétences des professeurs des autres universités pour la conception de ses cours et l'encadrement des étudiants, bien sûr parce que ses propres professeurs sont et resteront sans doute peu nombreux, mais aussi parce que c'est en faisant appel aux meilleures ressources du système québécois qu'elle pourra développer des enseignements de la plus haute qualité.

On peut aussi penser que de telles collaborations, et la mise au point d'enseignements de haute qualité qui pourraient en résulter, inciteraient les universités à examiner attentivement la possibilité de faire appel à la TELUQ dans certains de leurs sous-centres ou d'utiliser quelques-uns de ses cours médiatisés.

La TELUQ ne devrait donc pas concevoir sa mission en vase clos. Elle devrait être incitée à conclure, chaque fois que la chose sera possible, des ententes avec les établissements du réseau universitaire portant sur l'encadrement des étudiants, sur le développement conjoint de cours ou de programmes d'enseignement à distance ou d'enseignement comportant des alternances campus-distance, et sur la réponse que la TELUQ pourrait apporter à des demandes émanant de ces établissements. Ces ententes pourraient comporter les compensations financières habituelles.

4- Il faut aussi explorer attentivement les possibilités de collaboration entre la TELUQ et la Direction des cours par correspondance du ministère de l'Education. Ces deux organismes ont des missions semblables à des niveaux d'enseignement différents. Ils gagneraient sans doute à mettre en commun certaines de leurs ressources et de leurs expertises et à harmoniser leur programmation. Ils pourraient par exemple maintenir conjointement un réseau capable de rejoindre les communautés éloignées et de leur fournir un support approprié. A eux deux, ils constitueraient un interlocuteur extrêmement intéressant pour des organismes comme Radio-Québec et permettraient au Québec d'occuper la place qui lui revient dans le marché de l'enseignement à distance. L'avènement d'une Société de formation à distance pourrait ouvrir des perspectives de rapprochement intéressantes.

5- Il faudrait enfin revoir en profondeur le mode de financement des activités de formation à distance. Il ne fait pas de doute en effet que les difficultés passées de la TELUQ sont dues en bonne partie à la compétition pour les clientèles étudiantes existant entre des établissements financés sur la seule base du nombre d'inscriptions à leurs activités. Si l'on veut stimuler la collaboration entre les universités et la TELUQ, il est clair qu'il faut trouver les moyens de diminuer ce type de compétition. La chose pourrait être facilitée si l'on prenait en considération la structure des coûts des activités d'enseignement à distance. Ces coûts peuvent être représentés de la façon suivante:[1]

---

(1) "A Review of Distance Education in Ontario Universities", W.A.S. Smith and B.L. Snowden, Conseil des universités de l'Ontario, Avril 1983, p. 29.

$$TC = ax + by + cz + d$$

où TC = le coût total annuel des activités d'un établissement
a = le coût moyen du développement d'un cours
b = le coût moyen de mise à jour des cours existants
c = le coût moyen de diffusion par étudiant inscrit
d = le total des frais fixes de l'établissement
x = le nombre de cours nouveaux mis au point pendant l'année
y = le nombre de cours existants
z = le nombre d'inscriptions.

Cette représentation est utile en ce sens qu'elle permet de bien comprendre et d'attribuer en conséquence les coûts des opérations. Les deux premiers termes par exemple représentent les coûts de développement, d'acquisition et de mise à jour des programmes. Cette portion du budget pourrait provenir en partie d'une subvention gouvernementale calculée sur la base du volume des activités et des projets de la TELUQ, et en partie des recettes provenant des cours médiatisés que la TELUQ pourrait vendre aux universités ou à d'autres réseaux d'enseignement à distance. Le troisième terme, qui devrait constituer moins de la moitié du budget de la TELUQ, inclut tous les coûts reliés à la présence des étudiants: coûts du matériel didactique individuel, de la réprographie, du courrier, du téléphone, des tuteurs, de l'inscription et de la correction. Ces coûts pourraient être financés par les frais de scolarité et une subvention proportionnelle du gouvernement. Ils pourraient aussi être facturés à des universités individuelles si la TELUQ se chargeait à leur place de la diffusion d'un cours. Enfin, le dernier terme constitue le coût des frais fixes et de l'infrastructure de la TELUQ. Il pourrait être partagé avec d'autres établissements de formation à distance et faire l'objet d'une subvention gouvernementale spéciale.

Pour stimuler les collaborations, la TELUQ pourrait être tenue de dépenser une partie de ses subventions gouvernementales au sein des autres établissements du réseau universitaire, par exemple en faisant appel à des collaborations institutionnelles dans le développement de ses nouveaux projets, dans l'encadrement de ses étudiants ou pour l'utilisation des ressources matérielles.

4.3 Quelques modèles possibles

Quel statut faudrait-il donner à la TELUQ pour lui permettre de s'acquitter correctement de ses fonctions? Le Conseil a passé en revue quelques modèles à la lumière des préoccupations précédentes.

1) Le Conseil a d'abord examiné l'hypothèse de faire de la TELUQ un simple centre de service pour l'ensemble des universités québécoises. La TELUQ dispose d'expertises intéressantes en matière de médiatisation des enseignements, de ressources particulières et d'un réseau d'encadrement lui permettant d'offrir des enseignements à distance. Cette infrastructure pourrait être mise à la disposition des universités traditionnelles. On pourrait espérer développer de cette façon une programmation variée faisant appel aux ressources des divers établissements.

Cette hypothèse est séduisante. Elle permettrait sans doute un développement plus harmonieux de l'enseignement à distance. Mais à court terme au moins, elle serait insuffisante étant donné la faible implication des universités existantes en matière de télé-enseignement. La TELUQ doit être incitée à collaborer avec elles et il serait intéressant qu'elle puisse mettre à leur disposition son expertise et son infrastructure, mais il ne faudrait pas qu'elle soit entièrement à la remorque de ces établissements. Elle doit au contraire continuer de disposer d'un pouvoir d'initiative qui lui permette d'exercer le

leadership qui lui revient étant donné son expérience et ses connaissances en matière d'enseignement à distance.

2) Faut-il alors donner à la TELUQ un statut d'école supérieure, comme le demande l'Université du Québec, quitte à réécrire ses lettres patentes de façon moins restrictive, par exemple en lui donnant comme mission "d'offrir, par le mode d'enseignement à distance, des activités et des programmes de formation universitaire"? Le Conseil ne croit pas qu'une nouvelle rédaction seule, c'est-à-dire sans autre changement du contexte institutionnel, résoudrait le problème. Car les difficultés passées de la TELUQ et la sous-utilisation qui a été faite de son potentiel semblent provenir principalement de ce qu'elle est appelée à oeuvrer au sein d'une institution, l'Université du Québec, composée presque entièrement d'établissements voués à l'enseignement par le mode habituel. Ses organismes de décision reflétant cette composition, il est inévitable que chaque fois que la TELUQ sera perçue comme menaçante, elle éprouvera de grandes difficultés à faire admettre ses orientations. On peut présumer, par exemple, que la Commission des études de l'Université du Québec constituerait un obstacle redoutable, voire dans certains cas infranchissable, pour les projets de programmes de la TELUQ, et cela quel que soit le libellé exact de ses lettres patentes.

3) Il existe pourtant de sérieux avantages au maintien de la TELUQ à l'intérieur du réseau de l'Université du Québec où se trouvent regroupés les établissements, surtout les universités régionales, avec lesquels il serait souhaitable qu'elle développe le plus de collaborations. Aussi est-il indiqué d'explorer quelles seraient les conditions qui permettraient une utilisation optimale de la TELUQ au sein de l'Université du Québec. De l'avis du Conseil, ces conditions sont les suivantes:

1. D'abord un engagement clair de la part de l'Université du Québec de permettre à la TELUQ de se développer en réponse aux besoins les plus évidents et les plus répandus de sa clientèle potentielle, c'est-à-dire principalement des adultes sur le marché du travail.

2. Ensuite, une volonté ferme de la part des dirigeants de l'Université du Québec de favoriser une utilisation plus rationnelle de la TELUQ particulièrement à l'intérieur du réseau de l'Université du Québec. La TELUQ devrait par exemple se voir confier des responsabilités de plus en plus grandes à l'égard des populations éloignées des centres universitaires (ce qui pourrait amener la fermeture de certains sous-centres au profit de "guichets" de la TELUQ); elle devrait être incitée à utiliser le plus fréquemment possible les ressources des constituantes, à développer avec elles des programmes, des cours et des modes d'encadrement et, le cas échéant, à mettre à leur disposition son réseau d'accès.

3. Un engagement de la part des dirigeants de l'Université du Québec d'encourager le développement de collaborations entre la TELUQ et les autres universités québécoises, de même qu'entre la TELUQ et les établissements des autres niveaux d'enseignement s'intéressant au télé-enseignement.

4. Une révision du financement de la TELUQ dans le sens indiqué plus haut avec obligation pour la TELUQ de dépenser une partie de son budget dans le cadre de projets conjoints ou de mesures d'utilisation des ressources humaines et matérielles des autres établissements d'enseignement supérieur du Québec.

5. Enfin, une révision de la composition du Conseil d'administration de la TELUQ pour qu'il comporte une représentation substantielle des universités existantes (y compris de celles ne faisant pas partie du réseau de l'Université du Québec), sans cependant qu'elle soit majoritaire. Des membres du milieu socio-économique et de l'intérieur de la TELUQ devraient compléter ce Conseil.

4) Dans une dernière hypothèse envisagée par le Conseil, la TELUQ serait dotée d'un statut équivalent à celui d'une université autonome à vocation limitée. Elle pourrait mettre au point sa propre programmation, décerner ses diplômes et conclure les ententes pertinentes sans être assujettie aux intérêts des autres établissements du réseau universitaire québécois. Elle serait toutefois soumise aux procédures habituelles en ce qui concerne le développement de ses programmes.

Son financement se ferait selon le mode développé plus haut avec enveloppes de développement et maintien des cours, de diffusion et d'infrastructure. Son budget lui serait alloué sur présentation d'un plan d'opération faisant état de ses activités présentes et projetées. Comme précédemment, elle devrait être tenue d'en dépenser une partie dans le cadre de projets conjoints ou de mesures d'utilisation des ressources des autres établissements universitaires.

Il serait alors très avantageux d'insérer la TELUQ dans une société plus large de formation à distance, où elle pourrait retrouver des partenaires des autres niveaux d'enseignement. La mise en commun de leurs ressources et l'harmonisation de leur programmation en seraient grandement facilitées.

4.4 La position du Conseil

Le Conseil n'a pas retenu la première hypothèse évoquée précédemment, non seulement parce qu'elle lui paraissait insuffisante dans l'état actuel du réseau universitaire québécois, mais aussi parce qu'il n'est pas convaincu de ses avantages à long terme. En laissant aux universités existantes, le soin de développer des services d'enseignement à distance à partir de leurs perceptions propres des besoins et de leurs expertises, on s'expose à de sérieux problèmes de coordination et de rationalisation. La présence d'un établissement fort de télé-enseignement, capable de leadership en ce domaine tout en maintenant des collaborations avec les autres universités, devrait permettre d'éviter en grande partie ces difficultés et d'offrir dans des conditions avantageuses une gamme plus étendue d'enseignements de qualité. Pour ces raisons, le Conseil ne croit pas qu'il serait souhaitable de faire de la TELUQ un simple centre de service sans pouvoir d'initiative.

De même, le Conseil a rejeté la deuxième hypothèse puisque, selon lui, elle conduirait au maintien du statu quo actuel et, en conséquence, ne permettrait pas une utilisation optimale de la TELUQ.

De tous les modèles proposés, c'est le troisième qui paraît le plus intéressant aux yeux du Conseil. En effet, d'une part c'est à l'intérieur du réseau de l'Université du Québec que se retrouvent les partenaires les plus immédiats de la TELUQ, ceux avec lesquels elle doit principalement compter pour offrir des services de qualité aux populations éloignées. D'autre part, le maintien sous conditions de la TELUQ au sein de l'Université du Québec, présenterait un caractère de continuité et dès lors risquerait moins de susciter des résistances ou des blocages qui rendraient plus difficiles les collaborations inter-institutionnelles. Encore faudrait-il cependant que l'Université du

Québec accepte de considérer l'enseignement à distance comme une mission et une responsabilité vis-à-vis de la société québécoise, et non pas comme une simple alternative qu'on utilise quand il n'y a pas risque d'inquiéter les établissements existants, et qu'en conséquence elle ait recours aux ressources du système universitaire tout entier pour offrir des enseignements de la meilleure qualité, dans les meilleures conditions possibles. C'est là le sens des conditions énumérées plus haut.

Advenant que cette solution soit retenue, le Ministre pourrait signifier à l'Université du Québec son désir de voir la TELUQ coopérer étroitement avec la Direction des cours par correspondance du Ministère de l'Education, ou avec une éventuelle Société de formation à distance, pour offrir à la population québécoise une gamme étendue de programmes d'enseignement de tout niveau, et maintenir un réseau d'accès et de support approprié.

Dans le cadre de cette solution, la TELUQ devrait conserver son statut actuel au sein du réseau de l'Université du Québec suffisamment longtemps en tout cas, pour mettre à l'épreuve et vérifier la volonté réelle de l'Université du Québec en matière d'enseignement à distance. Par la suite, l'Université du Québec pourrait présenter un nouveau projet de statuts pour la TELUQ, projet qui devrait être compatible avec les principales caractéristiques de cette troisième hypothèse.

Advenant que l'Université du Québec ne soit pas disposée à s'engager dans le sens précédent, ou que des progrès notables dans cette direction ne soient pas apparents après cinq ans, il faudrait sortir la TELUQ du réseau de l'Université du Québec et lui donner le statut évoqué dans la dernière hypothèse. Un tel statut, en effet, permettrait à la TELUQ de s'acquitter de sa mission dans de bonnes conditions et

de développer la collaboration et la concertation souhaitable avec les autres intervenants en matière de formation à distance. Elle requerrait par contre la création d'un établissement universitaire public, hors du réseau de l'Université du Québec, ce qui ne manquerait pas de présenter des difficultés et de susciter des résistances, en particulier au chapitre des collaborations à établir avec les autres universités du réseau québécois. En outre, un tel établissement ne bénéficierait pas de l'encadrement et des ressources offerts par l'Université du Québec. Il lui faudrait donc voler de ses propres ailes, ce qui pourrait entraîner des ajustements et des hésitations, et allonger le temps requis pour qu'il atteigne le niveau de fonctionnement et la crédibilité des autres établissements.

5. Recommandations

Au terme de cette étude sur le projet de lettres patentes pour la TELUQ et sur l'enseignement à distance au Québec, le Conseil des universités en est arrivé aux recommandations qui suivent.

Recommandation 1

Attendu la présentation par l'Université du Québec d'un projet de lettres patentes pour la Télé-université de l'Université du Québec (TELUQ);

Considérant le libellé ambigü des lettres patentes de la TELUQ, et en particulier de l'article 1 définissant son objet;

Considérant que cet article définit de façon indûment restrictive la mission de la TELUQ et risque de l'empêcher de répondre à des besoins justifiés et sérieux d'enseignement à distance et de conduire à une sous-utilisation chronique de son potentiel.

Le Conseil des universités recommande au Ministre de l'Enseignement supérieur:

> "de ne pas donner suite à la demande de lettres patentes pour la Télé-université de l'Université du Québec."

Recommandation 2

Considérant par ailleurs l'importance grandissante des besoins d'enseignement aux adultes au Québec comme un peu partout dans le monde, et la nécessité d'y répondre adéquatement;

Considérant les possibilités considérables offertes par l'éducation à distance lorsqu'il s'agit d'offrir des enseignements à des populations éloignées ou à des personnes qui éprouvent des difficultés à fréquenter les universités sur une base régulière, comme les adultes sur le marché du travail, et lorsqu'il s'agit de rejoindre de vastes secteurs de la population;

Considérant l'importance qu'un établissement comme la TELUQ puisse répondre aux véritables besoins d'enseignement à distance;

Considérant que la présence de la TELUQ pourrait permettre d'offrir des enseignements plus diversifiés ou dans des conditions plus avantageuses dans certains sous-centres universitaires;

Considérant que l'expertise de la TELUQ en matière de médiatisation des enseignements constitue un atout considérable dans la mise au point de cours de base susceptibles d'être offerts à des grands groupes;

Considérant d'autre part les difficultés qu'a éprouvées la TELUQ à s'insérer dans le réseau de l'Université du Québec;

Considérant que, malgré ces difficultés, c'est au sein de l'Université du Québec que le futur de la TELUQ se présente avec le plus d'intérêt;

Considérant qu'il faut cependant que l'Université du Québec s'engage résolument à faciliter l'insertion de la TELUQ dans son réseau et l'aide à accomplir au mieux sa mission;

Le Conseil des universités recommande au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

a) "d'exiger, comme condition du maintien de la TELUQ au sein de l'Université du Québec, que l'Université du Québec s'engage formellement à permettre à la TELUQ de se développer en réponse aux véritables besoins de formation à distance de la société québécoise, et à utiliser au mieux ses possibilités en matière de télé-enseignement et d'enseignement médiatisé."

b) "de lui demander, dans cinq ans, de faire état des progrès accomplis dans cette voie."

Recommandation 3

Considérant cependant que l'enseignement à distance ne saurait atteindre tout son potentiel qu'en étroite collaboration avec les universités existantes;

Considérant que cette collaboration est particulièrement nécessaire en région périphérique où la TELUQ et les universités régionales peuvent et doivent s'épauler mutuellement pour offrir une gamme étendue d'enseignement de qualité;

Considérant aussi l'intérêt que peuvent représenter les collaborations et la concertation entre la TELUQ et la Direction des cours par correspondance du ministère de l'Education;

Considérant que l'expérience passée montre la nécessité de tout mettre en oeuvre pour que se développent de telles collaborations;

Le Conseil des universités recommande au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

a) "de demander à l'Université du Québec de s'engager à favoriser le développement d'étroites collaborations entre la TELUQ et les autres universités du système québécois d'enseignement supérieur, et en particulier les universités régionales, de même qu'entre elle et les organismes des autres niveaux d'enseignement s'intéressant à l'enseignement à distance;"

b) "de revoir le mode de financement de la TELUQ dans le sens indiqué précédemment, en l'obligeant à dépenser une partie de son budget dans le cadre de projets conjoints ou de mesures d'utilisation des ressources humaines et matérielles des universités du Québec;"

c) "de demander à l'Université du Québec de revoir la composition du Conseil d'administration de la TELUQ (ou son équivalent) de façon à faire place à une représentation substantielle, sans être majoritaire, des établissements du système universitaire québécois."

ANNEXE

PROJET DE LETTRES PATENTES DE LA TELE-UNIVERSITE

ATTENDU QUE, en vertu de la Loi sur l'Université du Québec (L.R.Q., c. U-1) le gouvernement, sur la recommandation du ministre de l'Education et après avis de l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, peut instituer par lettres patentes sous le grand sceau des écoles supérieures;

ATTENDU l'avis de l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec et la recommandation du ministre de l'Education d'instituer par lettres patentes, en vertu de la Loi sur l'Université du Québec, une école supérieure sous le nom de "Télé-Université de l'Université du Québec (TELUQ)";

ATTENDU l'arrêté en conseil numéro du
adopté en conséquence;

A CES CAUSES, en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par la Loi sur l'Université du Québec.

ARTICLE 1

Nous avons institué, et par les présentes lettres patentes, instituons une école supérieure sous le nom de "Télé-Université de l'Université du Québec (TELUQ)", ayant pour objet:

a) d'offrir, par le mode d'enseignement à distance, des activités et des programmes de formation universitaire, à des étudiants adultes qui n'ont pas accès, individuellement ou collectivement, aux services universitaires déjà offerts au plan régional dans les mêmes domaines;

b) d'offrir des services de support à la réalisation de projets de médiatisation de l'enseignement développés par les établissements qui s'associent à elle à cette fin;

c) d'effectuer la recherche pertinente à ses activités.

ARTICLE 2

La Télé-Université a son siège social dans le district judiciaire de Québec, à l'endroit fixé de temps à autre par le Conseil d'administration qui doit en donner avis dans la Gazette officielle du Québec.

ARTICLE 3

Le Conseil d'administration est formé d'au plus seize (16) membres qui en font partie au fur et à mesure de leur nomination:

a) le directeur général;

b) au plus cinq membres du personnel de direction, nommés par l'Assemblée des gouverneurs pour la durée de leur mandat;

c) trois personnes faisant partie du personnel d'enseignement, de conception ou d'encadrement pédagogique de la Télé-Université, nommées pour deux ans par l'Assemblée des gouverneurs, sur la recommandation du Conseil d'administration;

d) deux personnes nommées pour deux ans, suivant ou ayant suivi un programme à la Télé-Université, nommées par l'Assemblée des gouverneurs, sur la recommandation du Conseil d'administration;

e) trois personnes provenant des milieux socio-économiques, nommées pour trois ans par l'Assemblée des gouverneurs, après consultation des organismes les plus représentatifs du milieu des affaires et du travail; et

f) deux autres membres, nommés pour deux ans par l'Assemblée des gouverneurs, sur la recommandation du président de l'Université.

ARTICLE 4

Nonobstant l'article 3, les premiers membres du Conseil d'administration de la Télé-Université sont les suivants;

. en vertu du paragraphe e de l'article 3:

- Monsieur Charles Pelletier, comptable agréé, associé de la firme Bélanger, Dallaire, Gagnon & Associés, 3 ans;

- Monsieur François Renauld, directeur régional à l'Institut des banquiers canadiens, 2 ans;

. en vertu du paragraphe f de l'article 3:

- Monsieur Jean-Pierre Fortin, secrétaire général à l'Université du Québec.

ARTICLE 5

Les personnes nommées en vertu de l'article 4 sont remplacées selon la procédure indiquée à l'article 3 selon la catégorie à laquelle ils appartiennent.

ARTICLE 6

6.1 Les vacances du Conseil d'administration interviennent, selon le cas, par décès, démission écrite, perte de qualité ou absences selon l'article 10.

6.2 Toute vacance est comblée en suivant les dispositions de l'article 3.

6.3 Les réunions du Conseil d'administration sont valides lorsque la majorité des membres en fonction sont présents.

ARTICLE 7

Le Conseil d'administration choisit son président parmi ses membres visés aux paragraphes e et f de l'article 3.

ARTICLE 8

Le Conseil d'administration peut, par règlement, instituer un Comité exécutif chargé de l'administration courante et composé du directeur général et d'au moins trois (3) et au plus six (6) personnes que le Conseil d'administration nomme parmi ses membres.

ARTICLE 9

Nonobstant la période pour laquelle ils ont été nommés et pourvu qu'ils conservent la qualité requise à leurs nominations, les membres du Conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à leur remplacement, ou à leur renouvellement de mandat, s'il y a lieu. A l'exception des membres d'office, tout mandat n'est renouvelable consécutivement qu'une seule fois.

ARTICLE 10

Le défaut par un membre du Conseil d'administration d'assister au nombre de séances déterminé par les règlements de la Corporation peut mettre fin au mandat de ce membre.

ARTICLE 11

Une Commission des études devra être constituée conformément aux articles 41 et 56 de la Loi de l'Université du Québec.

Une Commission de coopération interinstitutionnelle est aussi constituée pour faire au Conseil d'administration toute recommandation sur la mise en oeuvre de la partie b) de l'objet des présentes lettres patentes, et sur les liaisons à établir entre la Télé-Université et les établissements qui s'y associent.

ARTICLE 12

Le directeur général de la Télé-Université est nommé pour cinq (5) ans par l'Assemblée des gouverneurs. Les conditions d'engagement du directeur général sont attestées par contrat autorisé par le Conseil d'administration, après approbation du président de l'Université.

ARTICLE 13

Tous les droits, biens et obligations de l'Université du Québec gérés par la Commission de la Télé-Université passent à la Télé-Université.

ARTICLE 14

Les présentes lettres patentes entrent en vigueur le jour de leur délivrance par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Conseil des universités
2700 boul. Laurier
8e étage
Québec

Conseil
des universités

56 1004